

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 1 (1863)
Heft: 47

Artikel: [Nouvelles diverses]
Autor: Délessert, Ulysse
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-176767>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

rendre le mal pour le mal? O grandes Parques! fasse Jupiter que la loi d'équité triomphe, que l'outrage soit puni par l'outrage! Ce cri vient d'éclater, la justice a réclamé sa dette; que le meurtre venge le meurtre; mal pour mal, c'est la vengeance des vieux temps. » Cependant Oreste, poursuivi par les Furies, trouve des protecteurs dans Apollon, dieu de la lumière, et Minerve, déesse de la sagesse, qui sont les nouvelles divinités. Aussitôt les Furies s'écrient: « Voilà donc ce qu'osent ces nouveaux dieux! ils règnent sans l'équité. Ah! divinités nouvelles, vous avez foulé aux pieds d'antiques lois, vous avez arraché de nos mains le criminel! » Mais Minerve les apaise, elle leur promet un temple à Athènes. Elles adouciront à l'avenir leur humeur farouche et seront appelées *Euménides* (les bonnes déesses). Les vieilles déesses elles-mêmes souhaitent que *pour venger un meurtre jamais un meurtrier ne se dresse*; elles recommandent aux Athéniens de ne haïr que l'ennemi.

Ne sentez-vous pas, ajoute M. Souvestre, à qui nous empruntons ces détails, que les temps approchent, que l'astre de Bethléem fait blanchir l'horizon bien avant son lever, que la voix des génies prépare lentement l'âme humaine à recevoir la Bonne-Nouvelle? Ces nouveaux dieux, qui épurent la morale primitive, sont, à leur insu, des précurseurs; ils façonnent de loin l'humanité, ils ouvrent son cœur pour lui faire entendre la voix sublime qui doit laisser tomber sur le monde ces paroles qui renferment toute une société nouvelle: *Aimez-vous les uns les autres!* J. Z.

M. U. Delessert est un littérateur qui ne plaisante pas. C'est au nom de la loi sur la presse qu'il nous invite à publier la lettre suivante, en réponse aux quelques lignes dont nous avons accompagné la nouvelle qu'il nous a communiquée, intitulée: *Une nuit terrible* (voir les numéros 44 et 45 du *Conteur*). Au risque de fatiguer nos lecteurs, ce que nous regretterions, surtout pour ceux qui avaient déjà lu les aventures de Lemièr, nous publions donc cette épître, en y intercalant nos réflexions, en italique.

Aclens, 7 septembre 1863.

Monsieur le rédacteur,

A la suite de la nouvelle (*en littérature, le mot nouvelle sert à désigner certains romans très-courts, certains contes, mais non pas toujours quelque chose de nouveau, paraît-il*) que je vous ai donnée, intitulée: *Une nuit terrible*, vous avez inséré quelques réflexions de nature à faire croire à vos lecteurs que je ne suis pas l'auteur de cette publication et que je n'ai fait que d'y prêter mon nom. Or, je dois à la vérité de déclarer que cette insinuation est complètement erronée. (*Tout doux, Monsieur!... et le petit volume dont nous avons parlé?...*) Le fond de ma nouvelle est vrai; je l'ai

puisé (*c'est un talent que nous ne vous contestons pas*) dans la biographie du savant écrivain français Lemièr. Tous les détails et la texture sont de moi et je défie de les trouver dans aucun ouvrage (*excepté dans celui que nous possédons*). — *Il vous fallait donc signer: Pour la texture: Ulysse Delessert; pour toutes les principales idées: Lemièr*).

Je suis, Dieu merci, à l'abri de cette sotte vanité littéraire qui cherche à s'approprier le travail d'autrui; les nombreux articles que j'ai publiés sur des questions d'utilité publique et où j'ai constamment gardé l'anonyme, parlent assez pour que je n'aie pas ici à me justifier. (*Il est très-curieux que votre réputation littéraire se soit faite par des anonymes; quant à nous, nous l'avons appréciée, précisément par votre signature au bas de la nouvelle en question*).

Maintenant, Monsieur, que tel ou tel écrit, l'école de la jeunesse, par exemple, renferme quelque chose d'analogue (*très-analogue, en effet*), il n'y a là rien qui doive surprendre personne (*nous pensons aussi que ceux qui ne connaissaient pas Lemièr n'ont pas été surpris*).

Le même fait peut servir de base à une foule de publications, sans que pour cela on puisse, soit aux uns, soit aux autres, leur adresser l'épithète, peu flatteuse de *reproduction*.

Je ne doute pas, Monsieur le rédacteur, que vous ne vous empressiez d'insérer cette publication dans votre plus prochain numéro, et vous présente mes salutations bien empressées.

ULYSSE DELESSERT.

Vous voyez, Monsieur, que nous ne sommes pas satisfaits de vos arguments. Rien ne peut nous édifier davantage qu'une confrontation de votre nouvelle (comme vous l'appellez) avec le petit volume que nous tenons toujours à votre disposition.

L'histoire de Guyaume-Tè

coumeint Djan-Daniè la contàvè.

L'è z'u mo ci pouro Djan-Daniè, mà mè rassovìno adi quand vegnà tzi nos avoué son crouillon dè pipa et son grand bounet dè làna que lei catzivè lè z'orolies et lei dècheindà su le cotzon. Lo vâio adi chetâ su onna dzèvala au carro dè la tzemenâ. L'ein avâi adi iena à contâ. L'avâi fé la campagne des Petits-Cantons ein nonante-houit et ellia dau Valais avoué lè Français. No contâvè asse bin l'affère dei Bourla-Papâi et coumeint l'avâi campâ au camp dei Gamaches à Saint-Surpi. L'avâi étâ à l'écoûla dein son dzouveno teimps, mîmameint que savâi dere l'histoire dè Guyaume-Tè sein s'ein manquâ on mot, asse bin que dein lo lâivro.

Lei avâi on iâdzo, que no desâi, dei baillîs que lè z'Autrichiens l'avant einvouhi dein lè Petits-Cantons po fère à paî lè z'impôts, et, ma fâi, lè dzein n'étant